

Objet

Consultation : reportage photographique
de nuit en coeur de Parc national de la
Guadeloupe

Suivi par

Notre Référence n°PNG2022- **598**
DCAP/Service Communication – Lynda
OBYDOL
Tél : 0690 37 29 89
Courriel : lynda.obydol@guadeloupe-
parcnational.fr

Date

Saint-Claude, le 03 octobre 2022

Le cahier des charges ci-dessous précise le besoin du Parc national :

1) Contexte de la demande

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :
 - 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
 - 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares ;
- Une aire d'adhésion optimale de 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc. A ce jour, 20 communes ont adhéré à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc national ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

2) Objet de la prestation

La production artificielle de lumière diffusée par nos sociétés menace la biodiversité. En effet, l'Office Français de la Biodiversité observe deux réactions des espèces menacées par la pollution lumineuse. Le comportement des individus, nommé *phototactisme* positif ou négatif, induit dans leur comportement une attraction ou une répulsion par les éclairages

Il s'agira dans un second temps d'identifier ce qui caractérise le paysage nocturne guadeloupéen : les espèces de faune ou de flore qui l'habitent, qui profitent de la faible fréquentation de visiteurs et s'autorisent à occuper l'espace qui leur est nécessaire.

Enfin, il s'agira aussi de photographier un ou deux lampadaires afin de constater l'attraction qu'ils produisent vis-à-vis des espèces nocturnes et ainsi de caractériser l'impact de cette pollution lumineuse.

5) Format des photos

Parmi les clichés réalisés, une série de **50** photographies sera sélectionnée par le Parc national de la Guadeloupe.

L'objectif est de concevoir une exposition. Il sera donc nécessaire de fournir des photographies **en haute résolution en vue de tirage**.

Ainsi, les images seront exclusivement numériques, en format RAW ou NEF, de qualité maximale. L'édition et les retouches des photographies devront être effectuées par le prestataire.

Les dimensions des photographies devront varier entre 3000 et 5000 pixels de large minimum.

L'utilisation manuelle de l'appareil photographique est nécessaire. Le mode automatique peut toutefois être utilisé, si le prestataire sait justifier de son utilisation.

Chaque photographie devra renseigner les *Information Interchange Model* (IMM) : l'auteur, le lieu exact de la prise de vue, si possible l'heure exacte, ainsi que les mots clés identifiant les photographies.

Le photographe est libre dans le cadrage des photographies, en mode paysage ou en portrait. Toutefois, il saura varier au mieux les formats, afin que le Parc national de la Guadeloupe dispose d'un large choix.

Les photographies étant de nuit et la durée d'exposition étant plus longue, le prestataire devra s'équiper d'un trépied requis afin de :

- ne pas trop augmenter les ISO, ce qui induirait la présence de bruit sur l'image
- éviter les micro-vibrations, dégradant la qualité de l'image.

Les photos tirées seront numérotées et datées. L'auteur sera identifié dans chacune des publications du Parc, lors de l'utilisation des photographies pour exposition, ou pour d'autres supports.

artificiels. De même, des infrastructures lumineuses provoquent un phénomène de fragmentation des zones fréquentées par ces espèces, réduisant l'espace disponible pour leur habitat.

Afin de lutter contre cette fragmentation, il a été observé l'importance d'« identifier, préserver et restaurer » des réseaux écologiques, à travers le projet Trame noire. Une Trame noire est une zone exempte de luminosité artificielle qui se déploie dans un « ensemble de milieux naturels de bonne qualité écologique. Ils sont reliés entre eux par des éléments appelés corridors pour former un réseau permettant de garantir les déplacements des animaux et le fonctionnement naturel de la biodiversité¹ ».

Afin d'identifier et de renforcer le savoir sur cette Trame noire des cœurs de Parc, le Parc national de la Guadeloupe lance un appel pour la réalisation d'un reportage photographique de nuit.

La prestation consistera en la production d'une série de photographies de nuit, effectuées en cœur de Parc national de la Guadeloupe, au sein des espaces dits terrestres. Ces photographies ont pour objectif de renforcer la connaissance des paysages naturels nocturnes de la Guadeloupe.

Ces photographies feront ensuite l'objet d'une exposition ayant pour objectif l'identification de la Trame noire guadeloupéenne.

3) Périmètre

Le service référent est le Département Communication Accueil et Pédagogie (Responsable : Mme Lynda OBYDOL) qui sera disponible pour répondre aux interrogations dans la limite des informations à sa disposition, par téléphone au 0590 41 55 50 / 06.90.37 29 89 et par mail à l'adresse suivante lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

La prestation demandée est à transmettre au Parc national de la Guadeloupe.

4) Détails de la mission

La mission se focalisera sur une observation du ciel des zones situées en cœur de Parc national. Le ciel est le témoin visuel de la présence d'une pollution lumineuse. Nous disposons d'une large visibilité sur cet espace lorsque nous nous trouvons en cœur de Parc national. Cela permet d'observer ce qui le compose la nuit, particulièrement les astres stellaires.

¹ <https://www.ofb.gouv.fr/actualites/la-decouverte-de-la-trame-noire>

6) Durée de la mission

La mission durera **1 semaine** à compter de la date de notification.

La durée pourra être prolongée si les objectifs n'ont pas pu être menés dans leur globalité.

L'ensemble des photos doivent être effectuées avant le **30 novembre 2022**.

NB : en coeur de Parc, les prises de vues à caractère professionnel sont soumises à autorisation de la directrice. Le titulaire disposera d'une autorisation temporaire pour lui permettre de réaliser sa mission.

7) Cession des droits de propriété intellectuelle

Le Parc national acquiert en exclusivité et en totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent contrat, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen.

A ce titre, il pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations (documents, etc.) réalisées ou fournies dans le cadre du présent marché par son titulaire. Toute publication mentionnera le nom du titulaire.

8) Critères de sélection des offres

Le candidat est invité à proposer une offre financière et une présentation sommaire du contenu et du déroulement de la mission, en indiquant le nombre de jours calendaires de chaque phase (10 pages maximum).

Le candidat devra fournir un book de quelques photos prises en nocturne afin que le pouvoir adjudicateur puisse juger de la qualité et de la technicité de son travail.

a/ La notation du critère valeur technique sera appliquée comme suit : 60%

- Compétences et expériences de l'équipe en charge de la réalisation de l'étude ,
- Déroulement de la mission
- Moyens techniques et matériel mis en œuvre pour réaliser la mission,
- Fourniture des livrables en fin de mission.

b/ Critère prix : 40%

Date limite de réception des offres :

Votre proposition est attendue au plus tard le **18 octobre 2022 à midi**.

Identification de l'organisme :

Parc national de la Guadeloupe

Montéran 97120 Saint-Claude

Tél : 0590 41 55 55

contact@guadeloupe-parcnational.fr

A Saint-Claude, le 03/10/2022

Acheteur Public

La Directrice

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Valérie Séné', written over a large, light blue oval shape.

Valérie SÉNÉ